Communiqué de presse ALLIANCE SANTE MEI

Application de l'initiative «Contre l'immigration de masse» (IIM, all. MEI):

Garantir l'offre en soins de manière pratique et sans bureaucratie

Berne, le 26 mai 2015. Pour l'application de l'initiative «Contre l'immigration de masse», la large ALLIANCE SANTE MEI défend des solutions pratiques et non bureaucratiques, telles qu'une clause de sauvegarde. La limitation de la main d'œuvre qualifiée étrangère doit respecter les intérêts économiques globaux de la Suisse. A cet égard, il convient de considérer l'offre en soins à sa juste valeur.

L'interprétation trop étroite de l'initiative «Contre l'immigration de masse» inquiète les partenaires de l'ALLIANCE SANTE MEI. Ces derniers craignent avant tout que les prestations de la santé doivent être réduites.

Les nombreux nouveaux articles, adaptations et restrictions que comporte le projet de révision de la loi sur les étrangers laissent présager une bureaucratie importante au moment de l'application, selon l'ALLIANCE SANTE MEI. La charge administrative pesant sur le système de santé va encore augmenter et entraîner une hausse des coûts.

Pour l'ALLIANCE, il n'y a ni nécessité constitutionnelle, ni justification démocratique à interpréter l'initiative «Contre l'immigration de masse» de manière très étroite. Les intérêts économiques globaux mentionnés dans l'article constitutionnel lui-même vont dans le sens d'une application ouverte et flexible en faveur des entreprises et les autorisent à continuer de recruter du personnel à l'étranger, notamment dans l'Union européenne (UE).

Une clause de sauvegarde est nécessaire
L'ALLIANCE SANTE MEI demande que l'application de l'initiative «Contre l'immigration de masse» soit adaptée à la pratique et ne génère pas de bureaucratie supplémentaire. Elle regrette que le Conseil fédéral n'ait pas proposé plusieurs variantes de mise en œuvre.

Une clause de sauvegarde, notamment, serait conforme à l'article constitutionnel. Elle offrirait une plus grande flexibilité aux entreprises pour couvrir leurs besoins en personnel et présenterait en outre l'avantage de prévenir une bureaucratie envahissante, puisque les contrôles de l'Etat ne commenceraient que lorsque le plafond fixé serait dépassé.

L'ALLIANCE SANTE MEI regroupe des organisations du secteur santé-social qui représentent ensemble quelque 380'000 collaborateurs, soit 8% de la population active en Suisse.

Les organisations suivantes sont membres de l'ALLIANCE SANTE MEI:

- ASPS, Association Spitex privée Suisse, www.spitexprivee.ch
- CURAVIVA, Association des homes et institutions sociales suisses, www.curaviva.ch
- FMH, Fédération des médecins suisses, www.fmh.ch
- H+ Les Hôpitaux de Suisse, www.hplus.ch
- ASI, Association suisse des infirmières et infirmiers, www.sbk.ch
- senesuisse, Association d'établissements économiquement indépendants pour personnes âgées (Suisse), www.senesuisse.ch
- ASMAC, Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, www.asmac.ch
- Aide et soins à domicile, Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, www.spitex.ch
- SVBG, Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé, www.svbg-fsas.ch
- ASDSI, Association Suisse des Directrices et Directeurs des Services Infirmiers, www.asdsi.ch

Contact pour les médias
Conrad Engler
Responsable de département Communication
Membre de la Direction
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Téléphone: 031 335 11 50
Mobile: 079 444 81 40
conrad.engler@hplus.ch